

S'feld' Blatt

Lettre d'information de la Commune de Feldbach n° 25 - Mars 2024

*Visite
de S.M. le Prince Albert II
de Monaco
et de S.M. la Princesse Charline
à Feldbach
le 17 mars 2024*

Visite Princièrè - Mot d'accueil du Maire le 17 mars 2024

« Mesdames, Messieurs, En tant que maire de FELDBACH, c'est avec une grande fierté que je vous souhaite la bienvenue aujourd'hui alors que nous avons l'immense privilège d'accueillir Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Albert et la Princesse

Charlène dans notre beau village. Monseigneur, Altesse, c'est avec une réelle émotion que je vous accueille pour célébrer ce moment unique et important dans l'histoire de Feldbach, celui du dévoilement de la plaque Site Historique Grimaldi de Monaco. Symboliquement devant notre belle église romane, cette église remarquable qui est le lien historique qui unit Feldbach à la Principauté. Cette église, Monseigneur, que vous aviez visitée en octobre 2021. FELDBACH et ses habitants sont profondément honorés de Vous avoir parmi nous aujourd'hui. Merci d'avoir accepté mon invitation. L'idée de ce dévoilement officiel m'avait été soufflée en juin 2023, sur la Place du Palais. FELDBACH était alors l'une des communes invitée à Monaco aux Rencontres des Sites Historiques Grimaldi. Je n'osais pas trop y croire et Votre Visite aujourd'hui est une marque de reconnaissance inestimable. Et avec cette plaque, je peux maintenant dire et montrer qu'il y a un peu de Monaco à Feldbach. Et je souhaite très sincèrement que vive longtemps et pour toujours cette nouvelle et belle relation ! Merci. »



Les Souverains monégasques ont reçu de la part de la Municipalité en cadeau 3 bouteilles de vin blanc d'Alsace judicieusement choisi auprès d'un viticulteur spécialisé en agriculture biologique et biodynamique et un bouquet de fleurs confectionné spécialement pour la Princesse. Le Souverain a offert la statuette représentant Malizia. Il s'agit d'un personnage devenu légendaire à Monaco, considéré comme le fondateur de la principauté. Son souvenir est immortalisé sur les armoiries des Grimaldi, par la présence comme tenants de part et d'autre de l'écu, de deux moines franciscains qui brandissent l'épée, ainsi que par une statue

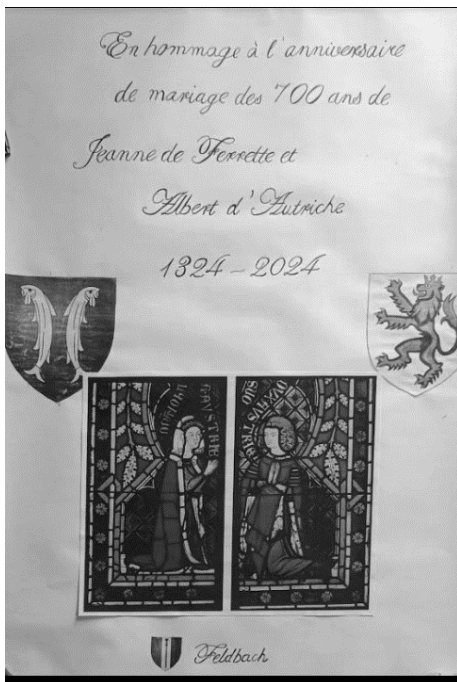
grandeur nature près de l'enceinte du palais de



Monaco.

1324 – 2024 : L'association JdF24 a célébré le 700^e anniversaire du Mariage de Jeanne de Ferrette et Albert II d'Autriche

La Commune de FELDBACH était présente à THANN ce 17 mars pour le début des festivités liées au 700^e anniversaire du mariage de Jeanne de Ferrette et Albert II d'Autriche. Une très belle journée organisée par les membres de l'Association JdF24 et l'occasion pour nos ambassadeurs locaux, Astrid et Bertrand STEHLIN, de faire découvrir ou redécouvrir FELDBACH et sa belle église à un public venu nombreux. Dans les allées du Parc Albert 1^{er}, il s'agissait d'une véritable plongée dans l'ambiance de l'époque de Jeanne de Ferrette.



« Pour mieux comprendre l'importance de cette date du 13 mars 1324, il faut remonter au début du XII^e siècle. En 1105, Frédéric de Montbéliard fonde en Haute-Alsace le comté de Ferrette, qui couvre une grande partie du Sundgau. Ses descendants y règnent jusqu'à Ulrich III, qui meurt en 1324, sans laisser d'héritier homme. Le souverain a uniquement des filles, ce qui pose quelques problèmes de succession pour l'époque. **L'aînée est une certaine Jeanne de Ferrette.** Dans le même temps, la famille des Habsbourg, dirigée par Albert I^{er}, a déjà une confortable implantation en Alsace, en Suisse et dans le pays de Bade (actuelle sud-ouest de l'Allemagne), mais l'absence de successeur à Ulrich III est l'occasion d'étendre encore son pouvoir sur le comté de Ferrette. Un mariage est alors organisé entre Jeanne de Ferrette et Albert II, fils du roi Albert I^{er}. Il se tient en Suisse, mais **le contrat d'unification des terres est signé à Thann, le 17 mars 1324, date qu'a célébrée ce dimanche 17 mars le Prince de Monaco et l'Archiduc Rudolf d'Autriche.** »

← L'Affiche réalisée par Ioana DOBRE spécialement pour le chalet de Feldbach sera visible toute l'année dans notre église.

Les festivités liées à ce mariage se poursuivront tout au long de l'année 2024 avec l'organisation de différents grands événements (concerts, conférences et expositions) dans les villes partenaires : Ottmarsheim, Thann, Ferrette, Altkirch, Ensisheim et à Feldbach.

Tout le programme à l'adresse suivante : <https://sites.google.com/view/jdf24>

A FELDBACH, dans l'église, spectacle d'airs d'opéras et d'opérettes du chœur mixte **La Barcarolle** le **dimanche 2 juin 2024 à 17 heures**.

Une trentaine de choristes et un orchestre éphémère de 15 musiciens professionnels se produiront dans l'église, sous la direction de Mimo Iliev.

Le programme de ce concert **Au cœur de l'opéra** sera composé d'extraits variés de musiques sacrées et profanes, mettant à l'honneur les plus grands Maîtres de l'opéra et de l'opérette, parmi lesquels Haendel, Verdi, Vivaldi, Mascagni ou encore Offenbach.

Un concert exceptionnel à ne pas manquer !

(concert plateau – places limitées)



© La Barcarolle

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024

Compte Administratif et Compte de Gestion 2023 : ils sont tous deux validés à l'unanimité.

Budget Primitif 2024 : les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement et en section d'investissement. Les conseillers approuvent à l'unanimité le Budget Primitif présenté.

Vote des taxes directes locales : à l'unanimité, les taux des taxes sont modifiés comme suit : sur les propriétés bâties à 27.39%, celui sur les propriétés non bâties à 48.26 % et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 17.21%.

Prime de Pouvoir achat exceptionnelle forfaitaire : à l'unanimité des membres présents, il est instauré une prime de pouvoir d'achat pour les agents de la Commune (montant forfaitaire avec versement en une seule fois avant le 30 juin 2024).

Sécurité routière : Dans le prolongement de la réunion du 31 janvier 2024, lecture est donnée d'un devis établi par la Société MSV Marquage Signalisation Verticales & Horizontale 68320 BISCHWIHR pour la réalisation de travaux de marquage au sol dans les rues de Riespach, de Ferrette, de Bisel et de Heimersdorf, sur RD 432 et RD 463, en traversée du village. Il s'agit de bandes en peinture blanche, bande continue (AXE) et bande module 3ML de plein et 1.33ML de vide (RIVE), pour un montant total de 10 089.25€. Cette solution permet d'effectuer un aménagement de sécurisation routière, à moindre coût, et sur l'ensemble des 4 axes (RD 432 et RD 463) traversant le village. Les passages piétons seront également matérialisés avec des plots en plastiques. La demande de limitation de vitesse entre le Birkenhof et l'entrée de Feldbach a été envoyée à la CEA, dans l'attente d'une réponse.

ONF : le programme d'actions est validé pour un montant de 11 296,75 € HT (travaux sylvicoles, de maintenance, de plantation et de protection contre les dégâts de sangliers). Une rencontre avec la garde-forestière est programmée le 17 avril pour une explication sur le terrain.

Transformation de l'ancienne école en Mairie : les services de la Préfecture ont relevé une erreur à la lecture du descriptif des travaux établi par le Cabinet MUNCK. En effet, le montant total des travaux cumulé est de 227 000.-€ HT et non de 225 000.-€ HT. Une nouvelle délibération rectificative est dès lors nécessaire.

Travaux d'élagage : il y a une réelle nécessité d'effectuer des travaux d'élagage sur les 9 tilleuls situés rue de Riespach (réduction douce coté maison et une réhausse côté route en gabarit routier) et sur les 12 tilleuls situés sur la Place du village (taille de nettoyage, avec réhausse au gabarit routier, dégagement des luminaires, des câbles électriques, et de l'abribus). Les travaux seront réalisés par l'Entreprise SCHWOB de Koestlach (6972.-€ TTC).

Réseaux de chaleur : le réseau de Feldbach répond aux critères de classement automatique (parce qu'il est alimenté à plus de 50% d'énergies renouvelables), c'est pourquoi il est listé dans l'arrêté du 22 décembre 2023. Cet arrêté impose la définition d'un périmètre de développement prioritaire ou une décision de déclassement du réseau avant le 1er juillet 2024. Au-delà de cette



date, si aucune décision n'a été prise, c'est l'ensemble du périmètre de la commune qui est considérée comme périmètre de développement prioritaire. Ce périmètre oblige le raccordement au réseau pour tout bâtiment neuf et pour tout bâtiment renouvelant son installation de chauffage de plus de 30kw. Le réseau n'étant techniquement dimensionné que pour répondre aux seuls besoins de chaleur des bâtiments actuels, le déclassement du réseau est validé à l'unanimité.

Modalités de reversement de la TICFE par TEA : Territoire Energie Alsace reverse 99% de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité perçue aux communes membres sur la base d'une nouvelle clé de répartition : versement en année N au prorata de l'année N-1. Cette nouvelle clé est validée à l'unanimité.

PETR Avenant à la Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme : la convention actuelle prévoit que le Pays du Sundgau sollicite chaque année auprès des communes une avance de fonds équivalent à 60% du cout moyen de l'instruction des 3 dernières années. Le nouveau mode de calcul – 60% sur l'exercice passé – est validé à l'unanimité.

Régularisation cadastrale : il est acté une régularisation d'alignement le long de la Place du village, sur la parcelle cadastrée en section 02 sous le numéro 66, le trottoir étant situé sur propriété privée. La cession sera réalisée à l'euro symbolique et les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de la Commune.

Sinistre Parquet Halle des Fêtes : les assurances GROUPAMA informent qu'une suite défavorable a été réservée à la demande d'indemnisation, au motif que les dommages ne relèvent pas d'un caractère accidentel.

Opération Elsass Putz : Organisée à l'échelle de la Collectivité Européenne d'Alsace les 15, 16 et 17 mars dernier, et pour des raisons calendaires, cette action sera réalisée à FELDBACH à l'occasion de la Journée Citoyenne du 25 mai.

/!\Secrétariat de Mairie : Emma Furstenberger assurera les fonctions de secrétaire de Mairie à partir du 10 avril 2024. L'ouverture au public du vendredi est supprimée et déplacée au mercredi de 9h à 12h, la permanence du mardi reste inchangée.

Dates à retenir :

- Journée Citoyenne : le 25 mai 2024. Comme les années précédentes, un feuillet d'inscription sera distribué dans les boîtes aux lettres du village. Différents ateliers seront proposés aux participants et un déjeuner en commun sera servi.
- L'Ensemble Dialogos enregistrera un CD de chants médiévaux du 29 mai au 3 juin 2024 dans l'église. L'accès à l'église sera ainsi fermé lors des séances d'enregistrement et les sonneries des cloches suspendues. Ce CD sera ensuite commercialisé à l'international et un concert de lancement pourrait être organisé d'ici 1 an à l'occasion du lancement.
- Semaine de patrimoine : organisée par le Foyer Rural du 15 au 21 avril 2024, avec une journée pour le grand public le 21 avril.
- Vernissage du 26^{ème} Chemin d'Art sacré le samedi 8 juin 2024, à 18 heures. L'artiste Stéphan Herrgott exposera à Feldbach sur le thème « *voyager, se souvenir et contempler* ». Les œuvres seront exposées jusqu'au 15 octobre 2024.
- Animation d'été : dans le cadre d'« un été dans le Sundgau » organisé par le service Culture de la Communauté de Communes Sundgau un spectacle en plein air sera proposé à Feldbach le 19 juillet 2024, en soirée. Une petite restauration sera proposée par le Comité des Fêtes après le spectacle.

Don du sang Lors de la dernière collecte de sang à Feldbach, le 20 mars, 37 donateurs se sont présentés. Merci à eux pour leur dévouement. Pour ceux qui le souhaitent, la prochaine collecte aura lieu à Bisel le 14 juin, de 16h30 à 19h30.





Les élections européennes du 9 juin 2024 approchent.

Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 3 mai 2024 pour pouvoir voter lors de ces élections. Rendez-vous à la mairie avec votre formulaire d'inscription avant le 3 mai 2024 ou inscrivez-vous en ligne sur service-public.fr avant le 1^{er} mai 2024.

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Il est possible de faire la demande en ligne sur [Maprocuration](#). Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans une brigade de gendarmerie. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Emploi du feu en milieu forestier Pendant la période du 15 mars au 30 septembre, il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu ou de jeter des objets en ignition dans les bois et forêts et à moins de 200 mètres de ceux-ci. Il y est également interdit à quiconque de fumer. L'emploi du feu dans le cadre des feux dits « festifs » et des feux de camp et l'usage des barbecues aménagés devant les abris de randonnée ou cabanes est interdit.

Du 1^{er} octobre au 14 mars, l'usage de ces barbecues est soumis à des règles strictes.



Monique MATTER est née le 20 février 1944 à MULHOUSE. La Municipalité a été invitée à fêter son **80^e anniversaire** autour de quelques bulles et délicieuses pâtisseries maison. Monique a arrêté son activité professionnelle le 31 décembre dernier et n'est pas en peine d'occupations, entre marches avec son chien Icare, cuisine, lecture, mots fléchés, couture et potager, elle ne trouve jamais le temps de s'ennuyer. **Joyeux Anniversaire !**

CARNET Rose Bienvenue à Marius Francis Jean MEDUS né le 20/02/2024 fils de Karine et Raphaël MEDUS et à Léonard Auban HASSLER né le 16/03/2024 fils de Mélanie et Thibaud HASSLER. Félicitations aux parents !



Le 18 mars 2024, dans le prolongement d'une heureuse rencontre la veille à Thann, Feldbach a eu le plaisir d'accueillir pour une visite explicative de l'histoire de l'église une délégation de 35 personnes de l'Institut franco-tyrolien d'Innsbruck. L'objectif de cet institut est d'enrichir et de faire naître des échanges et partenariats entre la France et le Tyrol. Comme ce jour-là, cela commence petit mais c'est souvent comme cela que se mettent en route les plus belles histoires. Promis, une nouvelle rencontre sera organisée !

Panneaux touristiques Vous l'aurez sans doute remarqué, début mars de nouveaux panneaux ont été implantés aux entrées du village. Destinés à valoriser le patrimoine et l'histoire locale, les précédents étaient très usés, abîmés, voir même pour certains disparus ! Ces panneaux ont été commandés auprès de la Société SIGNAUX GIROD pour un montant total de 1 053.54€.



Un nouveau paratonnerre a été installé sur le clocher de l'église

L'entreprise spécialisée PROTIBAT a procédé fin février à la réfection de l'installation de protection contre la foudre en place et à l'installation d'une obligatoire deuxième descente. Ces travaux étaient très impressionnants, une nacelle étant nécessaire. Les techniciens ont démonté l'ancien paratonnerre qui n'était plus aux normes pour le remplacer par un nouveau à dispositif d'amorçage PRIMER pour Monument historique.

La pointe du paratonnerre enlevé n'était finalement pas radioactive et n'a donc pas nécessité un retraitement par l'Andra, engendrant une moins-value de 2 397.64€. Le coût total de l'opération s'est ainsi élevé à 10 997.96€. Un contrôle périodique de l'installation sera dorénavant réalisé par cette même société.

En cours de chantier, une malencontreuse manipulation a percé un tuyau de chauffage. L'Entreprise MISSLIN est intervenue rapidement pour réparer.

Terres des Hommes Alsace un grand Merci pour votre accueil chaleureux à tous les enfants qui ont participé à la vente des lapins en chocolat. Cette action menée depuis 23 ans au printemps ne serait pas possible sans votre générosité. Votre aide en faveur des enfants en détresse est précieuse.



Nouvelles du Conseil de Fabrique

Grand nettoyage de printemps Samedi 16 mars, veille de la visite princière, une équipe de 20 bénévoles a nettoyé notre belle Eglise romane. L'échafaudage prêté par Maurice Vetter était bien utile pour épousseter les murs. Les bancs ont tous été déplacés et les tapis bien aspirés. Le balayage du parvis pour le grand événement du lendemain était aussi programmé. Un grand merci à toutes les personnes impliquées dans l'organisation du nettoyage, à Marie Rose Mattler qui gère les équipes qui se dévouent pour le nettoyage pendant toute l'année. Toute notre gratitude à ce travail bien apprécié.



Nouvel orgue le mardi 19 mars, les **Ets Galland de Mulhouse ont livré le nouvel orgue**. Les membres

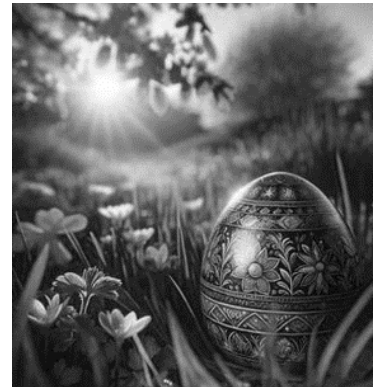


du conseil de fabrique, Christophe Lidy, l'ouvrier communal et Charles, l'organiste étaient présents pour accueillir l'entreprise Galland. Là aussi un grand merci à vous tous qui avez participé à la collecte organisée pour le financement de l'instrument, de Feldbach et des alentours. Merci également aux partenaires financiers, la CEA, le Lions Club et le Rotary. Ce nouvel instrument sera bien mis en valeur par Charles, notre organiste.

L'orgue installé en 1977 dans l'église était malheureusement hors d'usage. Après expertise, il est apparu économiquement irréparable. Le choix s'est porté sur un instrument adapté à la taille de notre église, offrant la possibilité de jouer un vaste répertoire et présentant une esthétique visuelle permettant de s'inscrire sobrement dans notre église au style si particulier.

La chasse aux œufs 2024, le 1^{er} avril, non ce n'était pas un poisson ! L'idée de la

chasse aux œufs a été trouvée pour que les familles se retrouvent au lendemain de Pâques, en toute convivialité, pas de travail pour les mamans et les papas, juste passer du temps avec les enfants, compter le nombre de ballons, un joli parcours très apprécié par les participants, égayé par les stands de jeux sur les 4 kms, une météo fraîche mais pas de pluie, on était presque gâté ce lundi de Pâques. Les nids remplis de chocolat et cachés en forêt ont ravi les enfants et le repas de midi servi bien apprécié. 60 enfants inscrits, c'est énorme, un succès qui grandit d'année en année. Merci à tous les participants et à tous les bénévoles impliqués dans l'organisation.



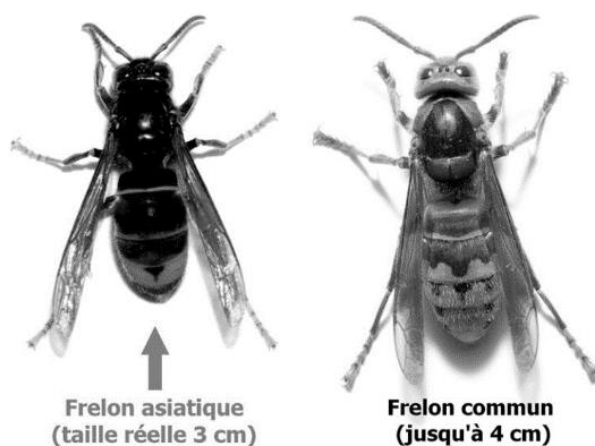
Comme chaque année, le bénéfice de cette action organisée par le **Comité de Fêtes** est entièrement donné à la coopérative scolaire du **RPI Riespach Feldbach Bisel**.



L'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) que connaît la France s'est améliorée. Aucun nouveau foyer en élevage depuis le 16 janvier 2024 et au sein de la faune saune sauvage depuis le 12 février 2024. Au 16 mars 2024, la France recense un total de dix foyers d'IAHP en élevage depuis la première détection dans une exploitation agricole le 27 novembre 2023. Ces éléments sanitaires favorables, résultant de la moindre

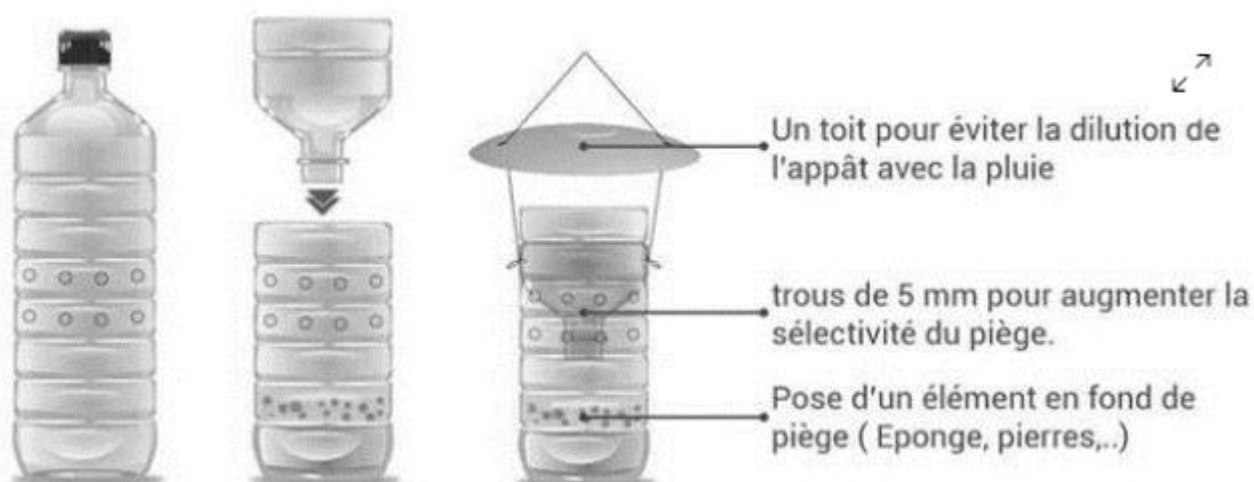
circulation du virus en Europe et surtout de la campagne de vaccination inédite menée avec succès par la France, ont conduit le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire à prendre le 14 mars 2024 un arrêté ministériel (publié au JORF du 17 mars 2024) qui passe le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune d'«élevé» à **«modéré»**, sur l'ensemble du territoire national. Les mesures de prévention suivantes restent cependant obligatoires dans les communes situées dans des zones dites à risque particulier (ZRP) c'est-à-dire abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs.

FRELONS ASIATIQUES Vous avez certainement entendu ces derniers temps l'appel à la vigilance, à la sensibilisation pour contrer l'invasion des frelons asiatiques. Ne connaissant aucun prédateur, il cause de gros dégâts dans les vergers où il dévore fruits, insectes et abeilles butineuses, une vraie menace pour la biodiversité. Les frelons font 2 nids par an, (imposante sphère en forme de grosse poire brun clair / gris avec une entrée latérale, ce qui facilite leur identification) un primaire de mars à juin, à hauteur d'homme et un second de juillet à décembre, perché plus haut (arbres, toits...) pour accueillir tous les membres de la colonie. Il mesure de 2 à 3 cm de long, son corps est noir et doté d'un liseré jaune sur l'abdomen, le bout des pattes est jaune.



Afin de réguler et ralentir ce fléau, il est urgent de prendre des mesures en posant des pièges faciles à réaliser soi-même suivant les modèles que vous trouvez sur internet ou sur les tutos. Attention à respecter les dimensions des orifices pour ne pas piéger d'autres insectes. Avec des bouteilles en plastiques, combinées à un appât (1/3 de sirop de grenadine ou fraise, 1/3 de vin blanc et 1/3 de bière).

Signaler la présence de nids à la Maison de la nature à Altenach par exemple, ou à la mairie, pour la marche à suivre, mais ne surtout pas les détruire soi-même, au risque de se faire attaquer par la colonie ! Merci pour votre collaboration. M.D



LE SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ Le Service d'Aide à la Mobilité est destiné aux personnes âgées de 75 ans ou plus et aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie (+80%).

L'organisation du transport revient à la société MOVEO qui couvre l'ensemble du territoire de la CCS ainsi que les destinations spécifiques telles que les hôpitaux / centres médicaux / EHPAD de Mulhouse/Région Sud Alsace.

Les déplacements sont limités à 50 trajets allers par an (ou 25 allers/retours).

Pour tout renseignement et adhésion, veuillez contacter la **Communauté de Communes Sundgau** au 03 89 08 36 20 ou par mail accueil@cc-sundgau.fr

7H-19H DU LUNDI AU VENDREDI		
	Tarif Aller	Tarif A/R
Intramuros	4 €	8 €
0-10 Km	7,50 €	15 €
10-20 Km	11,50 €	23 €
20-30 Km	16 €	32 €
> 31 Km	18 €	36 €

<https://www.cc-sundgau.fr/s-epanouir/services-a-la-personne/transport-a-la-demande>

BlaBlaCar Daily Aujourd'hui, 88% des trajets quotidiens se font seuls. Pour encourager les mobilités durables la **Communauté de Communes Sundgau** s'est associée à BlaBlaCar Daily. Depuis le 18 mars, la Communauté de Communes Sundgau participe au financement des trajets de covoiturage dans le cadre des déplacements domicile-travail.

En tant que conducteur :

- Téléchargez l'application BlaBlaCar Daily, indiquez votre adresse de domicile et de votre travail, proposez des trajets pour tous les jours de la semaine ;
- Recevez entre 2 et 3€ par personne et par trajet (dans la limite de 150€/mois) ;
- Recevez une prime gouvernementale de 100€ (25€ pour le 1^{er} trajet et 75€ après le 10^{ème} trajet).

En tant que passager :

- Téléchargez l'application BlaBlaCar Daily, indiquez votre adresse de domicile et de votre travail, cherchez les conducteurs disponibles à vos horaires ;
- Payez uniquement 0.50€ par trajet (la CC Sundgau finance le reste) ;
- BlaBlaCar Daily vous offre vos 10 premiers trajets.



Recevez 100€ de Prime Covoiturage* par BlaBlaCar Daily

Conducteurs, Conductrices

*Prime pour les conducteurs uniquement. Consultez les conditions de la Prime Covoiturage sur www.bla-bla-car.com

Conciliateur de justice La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

► **Pour quel conflit puis-je faire appel au conciliateur ?**

Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, nuisances...)

Différends entre propriétaires et locataires (insalubrité, paiement des loyers, état des lieux...), de copropriété,

Litiges de la consommation (malfaçons de travaux, achat en ligne, banque, assurance...),

Litiges entre personnes, entre commerçants, relatifs à un contrat de travail,

Litiges relevant du droit rural, Litiges en matière prud'homale.

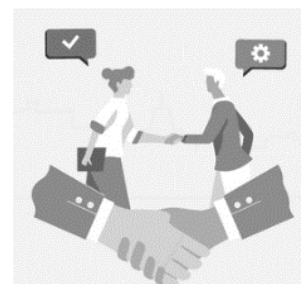
► **Pour Le conciliateur n'est pas compétent en matière de :**

Litiges en matière d'état civil qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire,

Conflits familiaux (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales,

Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif)

M. FREY, conciliateur de justice, assure des permanences tous les : 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 8h00 à 11h30 à la mairie de Hirsingue (1, place la mairie) Uniquement sur rendez-vous en appelant la mairie de Hirsingue au : 03 89 40 50 13



CARITAS ALSACE Cet été, devenez « famille de vacances » avec **Caritas** ! Caritas Alsace est à la recherche de familles volontaires pour accueillir un ou deux enfants cet été. Tout au

long de l'année, l'association suit des familles en situation de précarité. Celles-ci ont rarement la possibilité de partir en vacances, faute de moyens. Caritas propose à leurs enfants, âgés de 7 à 10 ans, de partir dans des « familles de vacances » bénévoles, pendant deux semaines en été.

Dates d'accueil pour l'été 2024 : du 9 au 23 juillet ou du 23 juillet au 2 août (au choix). Plus d'informations par téléphone auprès de Valeria (06.23.08.69.75) ou par mail (AFV@federationcaritasalsace.org)

CET ÉTÉ, ACCUEILLEZ UN ENFANT EN VACANCES